



Effractions de la route delais de prescription

Par **mac1401**, le **20/02/2012** à **11:54**

Bonjour,

je suis citoyen European ayant auparavant eu une permis française a l'époque environ 3-5 ans en arriéré jeune et tres con j'ai commis des effractions de excess de vitesse et stationnement sans repondre ni aux courier ni aux demandes de paiement d'amendes en France, depuis je habite a l'étranger et de nouveau j'aimerais revenir en France que doit je faire pour ne pas finir en prison?

merci d'avance pour vos reponses.

Par **razor2**, le **21/02/2012** à **11:05**

Bonjour, se déplacer au Trésor Public afin de consulter son bulletin de situation des amendes et condamnations pénales afin de savoir combien vous devez à l'Etat français....Et vous acquitter de vos dettes....